

Rapport du Président

Commission permanente du
mardi 13 juillet 2021
N° CP-2021-7-4-6

4^{ème} Commission

Commission Solidarité, habitat et lutte contre la pauvreté

Service instructeur

Service habitat et développement

Service consulté

PDH - PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN - CONVENTIONS D'ADHESION

Résumé : La Collectivité européenne d'Alsace soutient le Programme Petites Villes de Demain, lancé en octobre 2020 par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT). Par la présente délibération, il est proposé de cosigner les conventions d'adhésion de :

- la convention de la Commune de Bouxwiller / la Commune de Ingwiller / la Communauté de communes de Hanau-La Petite Pierre ;
- la convention de la Commune de Barembach / la Commune de Schirmeck / la Commune de La Broque / la Commune de Rothau / la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche ;
- la convention de la Commune de Niederbronn / la Commune de Gundershoffen / la Commune de Merztwiller / la Commune de Reichshoffen / la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains ;
- la convention de la Commune de Rouffach / la Communauté de communes du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux.

1. Le Programme Petites Ville de Demain

32 communes alsaciennes (22 dans le Bas-Rhin et 10 dans le Haut-Rhin) ont été retenues dans le programme « Petites Villes de Demain » (PPVD), lancé en octobre 2020, par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

Ce programme de revitalisation vise des villes de moins de 20 000 habitants exerçant une fonction de centralité et présentant des signes de fragilité. Il donne aux élus de ces communes et de leur intercommunalité :

- les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques et respectueuses de l'environnement ;
- les outils pour revitaliser leur centre-ville et le rendre plus attractif dans les domaines de l'habitat, du commerce, du cadre de vie, de la culture, de l'offre de service de santé, etc.

Ce programme permet d'accélérer la transformation de ces petites villes pour en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable, de transition écologique, démographique et numérique.

Les communes sélectionnées bénéficient :

- d'un soutien en ingénierie avec le cofinancement de postes de chefs de projet à hauteur de 75% (ANCT / Banques des Territoires / ANAH) ;
- du financement de projets d'investissement ;
- de l'accès au club national de l'ANCT avec une offre de service sur <https://petitesvillesdedemain.aides-territoires.beta.gouv.fr/>

2. Les conventions d'adhésion

La CeA a validé par délibération CP-2021-6-5-16 en date du 31 mai 2021 :

- les 11 premières conventions d'adhésion à ce programme concernant 17 communes ;
- la convention d'adhésion type pour l'adhésion des autres communes alsaciennes à ce Programme Petites Ville de Demain.

La présente délibération vise la signature de 4 conventions d'adhésion concernant 10 communes :

- la convention de la Commune de Bouxwiller / la Commune de Ingwiller / la Communauté de communes de Hanau-La Petite Pierre ;
- la convention de la Commune de Barembach / la Commune de Schirmeck / la Commune de La Broque / la Commune de Rothau / la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche ;
- la convention de la Commune de Niederbronn / la Commune de Gundershoffen / la Commune de Merztwiller / la Commune de Reichshoffen / la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains ;
- la convention de la Commune de Rouffach / la Communauté de communes du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux.

Ces conventions sont valables pour une durée de 18 mois maximum, à compter de la date de leur signature et ont pour objet de définir le fonctionnement général de la convention.

2.1 La Convention d'adhésion de la Commune de Bouxwiller / la Commune de Ingwiller / la Communauté de communes de Hanau-la Petite Pierre

La convention indique les grands objectifs suivants :

➤ Pour la Commune de Bouxwiller :

- Assurer une offre commerciale locale et de proximité avec l'aménagement de la Grange des Bergers (marché, lieu de vie culturelle et associative), le développement de lieux relais, l'aménagement de parkings ;
- Réinvestir le centre-ville avec des logements de qualité via une OPAH-RU et la définition d'un périmètre de site patrimonial remarquable ;
- Développer l'offre culturelle et touristique avec l'aménagement de la place du château, de l'Hôtel de ville et de l'ancienne sommellerie, la reconstruction du centre culturel, la reconversion du relais de la poste et du restaurant au Vieux Soufflet, l'amélioration du musée et du parvis de l'orangerie.

➤ Pour la Commune de Ingwiller :

- Renforcer l'attractivité du centre-ville avec le développement des équipements : la Maison France Service, le plateau sportif, la Maison médicale, la Maison de la famille et des tiers-lieux (co-working en lien avec la gare) ;
- Renforcer l'offre commerciale avec l'étude de faisabilité d'une pépinière ;
- Densifier l'offre de logements via une OPAH-RU ;
- Travailler sur les liaisons douces, la déminéralisation des espaces, la création d'un parc intergénérationnel.

2.2 La Convention d'adhésion de la Commune de Barembach / la Commune de Schirmeck / la Commune de La Broque / la Commune de Rothau / la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche

La convention indique notamment les objectifs suivants :

➤ Pour la Commune de Barembach :

- Traiter la problématique du stationnement et de la sécurité routière ;
- Restructurer la Maison des loisirs, le hall des sports ;
- Créer une résidence seniors ;
- Développer l'offre touristique en forêt.

➤ Pour la Commune de Schirmeck

- Aménager des friches pour renforcer l'attractivité résidentielle du centre-bourg ;
- Réaliser des opérations immobilières complémentaires aux projets de réhabilitation menés dans le parc privé dans le cadre de l'OPAH-RU ;
- Rénover la salle des fêtes, développer l'accessibilité de la place du marché ;
- Créer des équipements touristiques (hébergement, aire de camping-car, zone de rabattement des bus) ;
- Favoriser l'intermodalité, les circulations douces avec le réaménagement de l'axe structurant.

➤ Pour la Commune de La Broque

- Densifier les dents creuses ;
- Favoriser les mobilités douces, améliorer la sécurisation des déplacements du public scolaire et des usagers en direction de la gare.

➤ Pour la Commune de Rothau

- Aménager et requalifier la Friche Steinheil, urbaniser l'ancien site administratif Steinheil, supprimer les dents creuses ;
- Restaurer les fonctions de centralité en améliorant la place du marché (stationnement, espace vert, mobilier urbain, etc) et l'accessibilité des équipements (salle des fêtes, cinéma) ;
- Restructurer les ateliers municipaux, rénover l'ancien foyer protestant ;
- Aménager une aire de jeux dans le parc communal ;
- Créer un service de restauration scolaire ;
- Rénover les abords de la Gare, augmenter la capacité de stationnement, améliorer le traitement paysager, aménager un bâtiment annexe.

➤ Pour la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche

- Fluidifier les parcours résidentiels sur l'ensemble du bassin de vie ;
- Lutter contre l'habitat indigne et non décent, renforcer le parc de logements via l'OPAH-RU, requalifier le parc social (quartier des Mésanges), diversifier l'offre en réalisant des logements neufs (sites des Ecrus, du Champ du Moine à La Broque, de l'UGECAM à Schirmeck et lotissement du Honchil à Barembach...) ;
- Transformer le commerce pour capter les flux qui transitent par la vallée ;
- Renforcer les services via la Maison France Services existante ;
- Développer le tourisme en accueillant de nouveaux hébergements (camping, hôtel...) ;
- Favoriser la mobilité et le développement de la fibre.

2.3 La convention de la Commune de Niederbronn-les-Bains / la Commune de Gundershoffen / la commune de Mertzwiller / la Commune de Reichshoffen / la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.

La convention indique notamment les objectifs suivants :

➤ Pour la Commune de Niederbronn-les-Bains

- Lutter contre les logements vacants et contre les commerces vacants avec la rénovation énergétique des bâtiments communaux et des logements communaux, la transformation de l'ancienne école maternelle du Petit Pont en espace culturel et associatif, la création au sein de la Maison de l'Archéologie, d'une bibliothèque et la transformation de la Friche Bloch en site de renaturation ou d'agriculture raisonnée ;
- Accueillir une nouvelle population avec la construction sur le site actuel des ateliers municipaux d'une résidence intergénérationnelle, d'un bâtiment de logements proposés à l'accession, de maisons pour primo-accédant et d'une pension de famille ;
- Développer le tourisme avec l'aménagement de l'entrée nord pour l'accueil des randonneurs et curistes, le renforcement de l'image de Station Verte de la Commune avec la mise en valeur des sentiers de promenade et des parcs, la création d'une aire de camping-cars, la mise en place de panneaux d'affichage tactile, de borne wifi ;
- Favoriser le développement durable avec la création de parking de rechargement des vélos électriques et véhicules électriques, des espaces piétonniers sécurisés, un pedibus pour les écoliers, un système numérique de contrôle des arrosages, l'acquisition de filtres à particules pour la chaufferie bois, un projet de recyclerie, le développement d'un éclairage intelligent, la mise en place d'espaces de co-working ;

➤ Pour la Commune de Gundershoffen

- Développer l'éco mobilité en transformant la gare en pôle d'échange multimodal ;
- Développer les tiers lieux ;
- Requalifier la friche « Shell/Oil France » avec dépollution du site.

➤ Pour la Commune de Mertzwiller

- Réhabiliter le site de l'ancien moulin en logements et en locaux culturels ;
- Améliorer le cadre de vie avec la création d'une base nautique pour le canoé kayak, le renouvellement du parcours de santé et la création d'un parcours « vita », l'optimisation des cheminements et des stationnements et la création d'une Maison de Santé pluridisciplinaire ;
- Développer les énergies renouvelables avec la mise en service d'une centrale électrique ;
- Développer l'activité économique avec l'aménagement de l'ancienne gare en locaux commerciaux et le déploiement du numérique.

➤ Pour la Commune de Reichshoffen

- Rénover le centre-ville ancien, lutter contre l'habitat indigne et la vacance commerciale, réhabiliter les bâtiments communaux et en construire de nouveaux, revaloriser les friches industrielles, créer un lotissement ;
- Étendre son attractivité touristique (création de parcours touristiques ludiques, animations, parcours de découvertes, signalétique multifonctionnelle et numérique, création d'une appli ville et d'un lieu multimédia ouvert à tous) ;
- Favoriser le développement durable en travaillant sur les économies d'énergie des bâtiments et des espaces publics, le développement des énergies renouvelables, le développement de trames vertes et bleues en ville, les modes doux, favoriser les circuits courts.

2.4 La convention de la Commune de Rouffach / la Communauté de communes du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux

La convention indique notamment les objectifs suivants, pour la Commune de Rouffach :

- Étendre son attractivité en valorisant les espaces de centralité, en requalifiant des rues, en confortant le renouvellement urbain et anticipant le devenir du pôle d'équipement scolaire, culturel et sportif ;
- Promouvoir et développer le tourisme (animation du centre-ville) ;
- Favoriser le développement durable en valorisant et préservant les éléments remarquables du paysage naturel et construit, en protégeant les ressources naturelles).

3. Les engagements des partenaires

Les conventions formalisent les engagements des partenaires :

3.1. L'État

L'État s'engage :

- À animer le réseau des partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre ;
- À désigner au sein de ses services, un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets et s'assurer l'accessibilité de l'offre de services ;
- À étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le plan d'actions et la convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles ;
- À mobiliser les experts techniques des services déconcentrés.

3.2. Les collectivités bénéficiaires

Elles s'engagent :

- À mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire ;
- À ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement...) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet ;
- À mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation et à signer une convention d'ORT (Opération de Revitalisation de Territoire) dans un délai de 18 mois à compter de la signature de la présente convention.

3.3 Les partenaires financiers

Les différents ministères, l'ANCT, la banque des Territoires, l'ANAH, le CEREMA et l'ADEME se sont engagés au niveau national :

- À instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les collectivités bénéficiaires ;
- À mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées dans le cadre de leurs instances décisionnaires.

3.4 La Région Grand Est

La Région Grand Est s'engage à participer au réseau des partenaires du programme, mobiliser ses services et ses politiques en vigueur (en particulier le soutien aux centralités rurales et urbaines, et le soutien au cadre de vie et services de proximité), permettre aux collectivités bénéficiaires de mobiliser les crédits de la Banque des territoires dont la Région a la gestion dans le cadre du programme national de l'Etat Petites Villes de Demain.

3.5 La Collectivité européenne d'Alsace (CeA)

La CeA, dans l'objectif de développer une alliance des territoires, des compétences et des acteurs autour d'un projet fédérateur, mobilisera ses outils de soutien au développement territorial notamment ceux liés à sa future contractualisation avec les collectivités locales. En outre, elle pourra mobiliser son réseau d'ingénierie territoriale pour accompagner, à travers cette expertise, les porteurs dans l'élaboration et suivi de leurs projets.

Sur les communes situées dans le périmètre de la délégation de compétence des aides à la pierre de l'Etat et de l'ANAH, la CeA s'engage à appuyer les collectivités pour mobiliser les dispositifs en vigueur dans le cadre des politiques déléguées et volontaristes de l'habitat.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver la convention d'adhésion de la Commune de Bouxwiller / la Commune de Ingwiller / la Communauté de communes de Hanau-La Petite Pierre au Programme Petites Villes de Demain à conclure notamment avec la Collectivité européenne d'Alsace qui sera représentée par le binôme du territoire au sein du comité de projet ;
- D'approuver la convention d'adhésion de la Commune de Barembach / la Commune de Schirmeck / la Commune de La Broque / la Commune de Rothau / la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche au Programme Petites Villes de Demain à conclure notamment avec la Collectivité européenne d'Alsace qui sera représentée par le binôme du territoire au sein du comité de projet ;
- D'approuver la convention de la Commune de Niederbronn-les-Bains / la Commune de Gundershoffen / la commune de Mertzwiller / la Commune de Reichshoffen / la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains au Programme Petites Villes de Demain à conclure notamment avec la Collectivité européenne d'Alsace qui sera représentée par le binôme du territoire au sein du comité de projet ;
- D'approuver la convention de la Commune de Rouffach / la Communauté de communes du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux à conclure notamment avec la Collectivité européenne d'Alsace qui sera représentée par le binôme du territoire au sein du comité de projet ;
- De décider, à l'unanimité, de ne pas désigner au bulletin secret les représentants de la Collectivité européenne d'Alsace au sein des comités de projet précité ;
- De m'autoriser à signer lesdites conventions, jointes en annexes au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY